



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet SAR Air Crew Instructors	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0125-165100/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W0125-165100	Date 2015-11-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-650-6710	
File No. - N° de dossier KIN-5-44016 (650)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-02	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Rombough, Lori	Buyer Id - Id de l'acheteur kin650
Telephone No. - N° de téléphone (613) 483-9035 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 3

La présente modification a pour but de répondre aux questions des soumissionnaires potentiels et de réviser les exigences.

Q1 : Pouvez-vous donner quelques précisions sur ce qui est arrivé à l'invitation précédente? A-t-elle été attribuée ou seulement partiellement attribuée?

R1 : Nous avons pris la décision de lancer une nouvelle invitation. L'invitation précédente a été partiellement attribuée.

Q2 : Selon le site Achats et ventes, 173 489,13 \$ CA ont été attribués à Calian (en date du 3 septembre 2015); cette somme visait-elle à financer une ou trois ressources et était-elle une nouvelle attribution ou l'élargissement du contrat précédent?

R2 : En ce moment, un contrat a été octroyé dans le cadre de l'invitation W0125-165100/A, pour une ressource à l'intérieur de la catégorie Services d'instruction à l'intention des arrimeurs.

Q3 : La demande de proposition (DDP) de mai dernier (W0125-165100/A) demandait huit personnes, alors que la DDP actuelle (W0125-165100/B) ne demande que cinq personnes; les besoins ont-ils changé ou le contrat déjà attribué à Calian répondait-il à la DDP d'origine?

R3 : L'invitation W0125-165100/B vise à engager un total de cinq personnes dans les catégories suivantes :
CC130H-SAR, Services d'instruction à l'intention des pilotes;
CC130H-SAR, Services d'instruction à l'intention des officiers des systèmes de combat aérien (navigateurs);
CC130H-SAR, Services d'instruction à l'intention des mécaniciens de vol.

Q4 : S'il s'agit d'une nouvelle DDP, pourquoi l'État ne donne-t-il que 5 à 7 jours pour y répondre, alors que la pratique normale est d'au moins 20 jours civils? Il semble que ce court délai ne permet qu'aux entreprises ayant déjà fourni une réponse à la DDP d'y répondre à nouveau. Le calendrier actuel ne permet pas à une autre entreprise de réexaminer cette exigence et de répondre à la demande dans un délai raisonnable; c'est pourquoi nous demandons que la date de clôture soit retardée de quatre semaines.

De la sorte, d'autres entreprises pourraient y répondre tout en vous permettant d'atteindre votre objectif d'attribution du contrat d'ici janvier.

Cette mesure porterait la clôture des soumissions au 10 décembre, suivie de deux semaines d'évaluation, de l'attribution du contrat et du début du contrat le 4 janvier prochain.

R4 : Nous avons déplacé la date de clôture au 2 décembre 2015. Cette exigence a déjà été publiée pendant 77 jours et, en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain, **article 1012 : Délais de soumission et de livraison, 3 :** *Une entité pourra écourter les délais visés au paragraphe 2 dans les cas suivants :*
(a) lorsqu'un avis mentionné aux paragraphes 1010(3) ou (5) a été publié depuis au moins 40 jours et au plus 12 mois, le délai de 40 jours fixé pour la réception des soumissions pourra être ramené à un minimum de 24 jours;

Q5 : Hormis la suppression des Services d'instruction à l'intention des arrimeurs, l'énoncé de travail dans la présente version B de la demande est le même que celui de la version A de la demande (juillet 2015) actuellement attribuée à Calian. Le marché en résultant va-t-il offrir simultanément ou remplacer les mêmes services offerts dans le contrat existant W0125-165100/01/KIN?

R5 : La version B comprend deux changements par rapport à la version A quant au nombre d'instructeurs contractuels requis, soit un de moins pour les services d'instruction à l'intention des officiers des systèmes de

combat aérien (navigateurs) et deux de moins pour les services d'instruction à l'intention des arrimeurs. Les contrats résultant de la DDP W0125-165100/B visent à fournir le nombre suivant de ressources :
Catégorie CC130H-SAR, Services d'instruction à l'intention des pilotes – deux ressources
CC130H-SAR, Services d'instruction à l'intention des officiers des systèmes de combat aérien (navigateurs) – une ressource
CC130H-SAR, Services d'instruction à l'intention des mécaniciens de vol – deux ressources

Q6 : Partie 6, Exigences relatives à la sécurité avant l'attribution d'un contrat : nous comprenons que le soumissionnaire pourra être sélectionné, mais que l'attribution du contrat sera retardée jusqu'à l'obtention de la cote de sécurité, même si cela retarde le début prévu de la période 1 du contrat. Y a-t-il une limite de temps après laquelle vous envisagerez d'attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire? Ou l'attribution du contrat se fera au plus tard au début de la période 1, même si la cote de sécurité n'a pas encore été obtenue?

R6 : Le document de la DDP ne prévoit aucune limite de temps toutefois, pour assurer notre client peut continuer à offrir de la formation, les ressources contractuelles sont tenus en Janvier 2016 La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

Q7 : Partie 4, sous-section 4.1.1.1, critère obligatoire 3 : exigence de 12 mois d'expérience. L'énoncé de travail (2.2.1.b) est plus restrictif : au cours des 72 derniers mois. Pour respecter le critère obligatoire 3, faut-il avoir cumulé 12 mois d'expérience au cours des 72 derniers mois?

R7 : Nous ne réviserons pas le critère obligatoire 3, mais nous avons modifié l'annexe A, 2.2.1 b) afin qu'elle corresponde au libellé du critère.

Q8 : Pour le critère obligatoire 4 : en vertu de l'énoncé de travail 2.2.2.a, chaque instructeur doit posséder 6 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois. Pour respecter le critère obligatoire 4, faut-il avoir cumulé 6 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois?

R8 : Nous ne réviserons pas le critère obligatoire 4, mais nous avons modifié l'annexe A, 2.2.2 afin qu'elle corresponde au libellé du critère.

Q9 : Jusqu'à cinq contrats (pages 17 à 35) : des soumissions partielles peuvent-elles être présentées, ou le soumissionnaire doit-il respecter les critères pour tous les postes? Ou peut-il ne satisfaire qu'aux exigences d'une seule des trois catégories d'instructeur? Comment les cinq contrats seront-ils distribués pour les huit postes d'instructeur dans les trois catégories?

R9 : Nous exigeons jusqu'à cinq personnes. Nous avons corrigé le nombre de ressources dans l'annexe A, 2.1.

Q10 : Dans la partie 4, sous-section 4.1.4, le nombre estimé de ressources ne dépasse jamais « 1 » à n'importe quelle période (total de 5). Le nombre de 8 postes d'instructeur (dans l'énoncé de travail 2.1) correspond-il à 5 postes + 3 postes « en cas » de besoins supplémentaires? La soumission doit-elle offrir huit personnes/CV pour répondre aux besoins? L'évaluation obligatoire à la sous-section 4.1.1.1 indique que « les soumissionnaires peuvent proposer JUSQU'À CINQ (5) personnes ». Veuillez expliquer.

R10 : Nous exigeons jusqu'à cinq personnes. Nous avons corrigé le nombre de personnes dans l'annexe A, 2.1.

Q11 : Dans la partie 4.1.1, les soumissionnaires peuvent proposer « jusqu'à 5 personnes » : ce nombre s'applique-t-il aux trois catégories ou à chacune d'entre elles? Dans ce cas, nous supposons que les « personnes » correspondent aux curriculum vitæ, et non pas au niveau d'effort. Bref, pouvons-nous présenter plus d'un curriculum vitae pour chacun des huit postes d'instructeurs?

R10 : Nous exigeons jusqu'à cinq personnes. Vous ne pouvez proposer la même personne qu'une seule fois pour chaque catégorie d'instruction.

Q12 : Partie 4, section 4.2 Méthode de sélection. Veuillez expliquer : « La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par point et par emplacement sera recommandée en vue de l'attribution d'un contrat. » Nous supposons que le prix le plus bas s'applique à toutes les ressources contractuelles nécessaires (conformément à la section 4.1.5, le coût sera évalué en fonction du besoin total).

- a. Par exemple, si un soumissionnaire offre quatre des cinq personnes requises, le prix le plus bas s'appliquera-t-il au total des quatre personnes, au prorata, ou à chaque personne proposée en tant que soumission distincte?
- b. Si chaque personne proposée est considérée comme une soumission distincte, alors la restriction 4.1.1.1 (« Une personne ne peut être proposée qu'une fois pour chacune des catégories d'instruction technique requises ») est ambiguë. À titre d'exemple, il se peut que le prix d'une personne convenant au poste n° 1 ne soit pas le plus bas pour le poste n° 1, mais qu'il le soit pour le poste n° 2 de deuxième instructeur de pilotes (soit un prix inférieur au prix le plus bas offert par un concurrent pour le poste n° 2)

R12 : Chaque personne proposée sera évaluée séparément et la soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas pour chaque ressource proposée, par catégorie, sera recommandée pour attribution d'un contrat. La partie 4, 4.1.5 et la section connexe 4.2.1 ont été clarifiées.

Q13 : La modification 001 à la présente invitation fournissait une courte prolongation de deux jours par rapport à la date de soumission d'origine. Une prolongation jusqu'au 30 novembre 2015 (offrant un total d'à peine 16 jours ouvrables) est demandée afin de gérer les points susmentionnés.

R4 : Nous avons déplacé la date de clôture au 2 décembre 2015.

SUPPRESSION ET INSERTIONS

N° 1. Sous : PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

N° 1a. Dans : 4.1.5 Évaluation du prix

Supprimer : Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens. Les coûts seront évalués en fonction du besoin total (période du marché et toute période d'option applicable), selon le tarif journalier tout inclus et le **nombre estimatif de jours** par année du marché, comme mentionné à la section 4.1.4. Le prix pour chaque année de contrat sera calculé en multipliant les tarifs journaliers fermes par le nombre de jours prévu, pour chaque année de contrat.

Insérer : Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens pour chaque personne proposée par catégorie. Chaque période du marché et d'option sera calculée en multipliant les tarifs journaliers définitifs par le nombre de jours prévu à la section 4.1.4 et en les additionnant pour obtenir le prix évalué.

N° 1b. Dans : 4.2.1 Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

Supprimer : La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par point et par emplacement sera recommandée en vue de l'attribution d'un contrat.

Insérer : Pour chaque catégorie, la soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas pour chaque personne proposée sera recommandée en vue de l'attribution d'un contrat.

N° 2. Sous : Annexe A

N° 2a. Dans : **2.1 CC130H – SAR, services d'instruction**

Supprimer : Un maximum de huit instructeurs d'école de formation au sol contractuels est requis, dans les catégories ci-dessous.

Insérer : Un maximum de cinq instructeurs d'école de formation au sol contractuels est requis, dans les catégories ci-dessous.

N° 2b. Dans : **2.2 Qualifications minimales des instructeurs, 2.2.1**, en ce qui a trait à la catégorie d'instruction, chaque instructeur doit posséder les qualifications suivantes :

Supprimer : b) Au moins douze (12) mois, au cours des soixante-douze (72) derniers mois, d'expérience dans une école de formation au sol de membres d'équipage à bord d'un aéronef CC130H ou une formation aux opérations de recherche et sauvetage à bord d'un CC130.

Insérer : b) Au moins douze (12) mois d'expérience dans une école de formation au sol de membres d'équipage à bord d'un aéronef CC130H ou une formation aux opérations de recherche et sauvetage à bord d'un CC130. L'expérience doit être liée à la catégorie d'instruction proposée. Une expérience récente des normes de vol à bord d'un CC130 au sein d'un escadron opérationnel de recherche et sauvetage sera considérée comme une expérience équivalente.

N° 2c. Dans : **2.2 Qualifications minimales des instructeurs, 2.2.2**, chaque instructeur doit posséder les qualifications suivantes :

Supprimer :

- a) Au moins six (6) mois, au cours des soixante (60) derniers mois, d'expérience de l'analyse détaillée d'éléments curriculum qui comprennent des normes de qualification, des plans d'instruction, des plans de leçons et la proposition de solutions pour améliorer ces éléments.

Insérer :

- a) Au moins six (6) mois d'expérience pratique de l'analyse détaillée d'éléments curriculum qui comprennent des normes de qualification, des plans d'instruction, des plans de leçons et la proposition de solutions pour améliorer ces éléments. Une expérience récente des normes de vol à bord d'un CC130 au sein d'un escadron opérationnel de recherche et sauvetage sera considérée comme une expérience équivalente.

Toutes les autres conditions demeurent inchangées.